N° 2010-405

VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le **jeudi 16 décembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCATION	
Date	10/12/2010
Affichage	10/12/2010

Etaient Présents: POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

BRE DES M E ONSEIL M UN	
Présents	Procurations et Absents
26	7
	ONSEIL M UN Présents

Etaient Représentés:

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philipp
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENAIRE Catherine
ROUBAUD Sabin pouvoir à FERRUS Christian

THEME: URBANISME 3

OBJET: CESSION DE PARKINGS DANS LA RESIDENCE DU CENTRE

Absents-Excusés: GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance: DJEFFAL Mohamed



Rapporteur: Aurélie POYAU

La Commune est propriétaire de 11 parkings situés dans la Résidence du Centre au 12, rue Alphand, dans un ensemble immobilier appartenant à la SCI du Centre, cadastré section AL n° 57.

La S.A. Hôtel de la Chaussée, situé à proximité de cette Résidence, est intéressée par l'acquisition de ces 11 emplacements de parkings.

Le service des Domaines en date du 20 août 2010 a évalué ces parkings sur une base comprise entre 5 500 € et 6 500 € l'unité.

Considérant l'intérêt général que présente une vie commerciale dynamique notamment par une offre hôtelière de qualité, la Commune est favorable à la cession de ces biens pour un montant de 6 000 € la place de parking soit pour les 11 emplacements un montant total de 66 000 €

Il est précisé que les frais afférents à cette vente seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la vente de ces 11 places de parkings ;
- de préciser le montant de cette cession à 66 000 € ;
- de préciser que les frais afférents à cette vente seront entièrement à la charge de l'acquéreur;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 33 CONTRE: 0

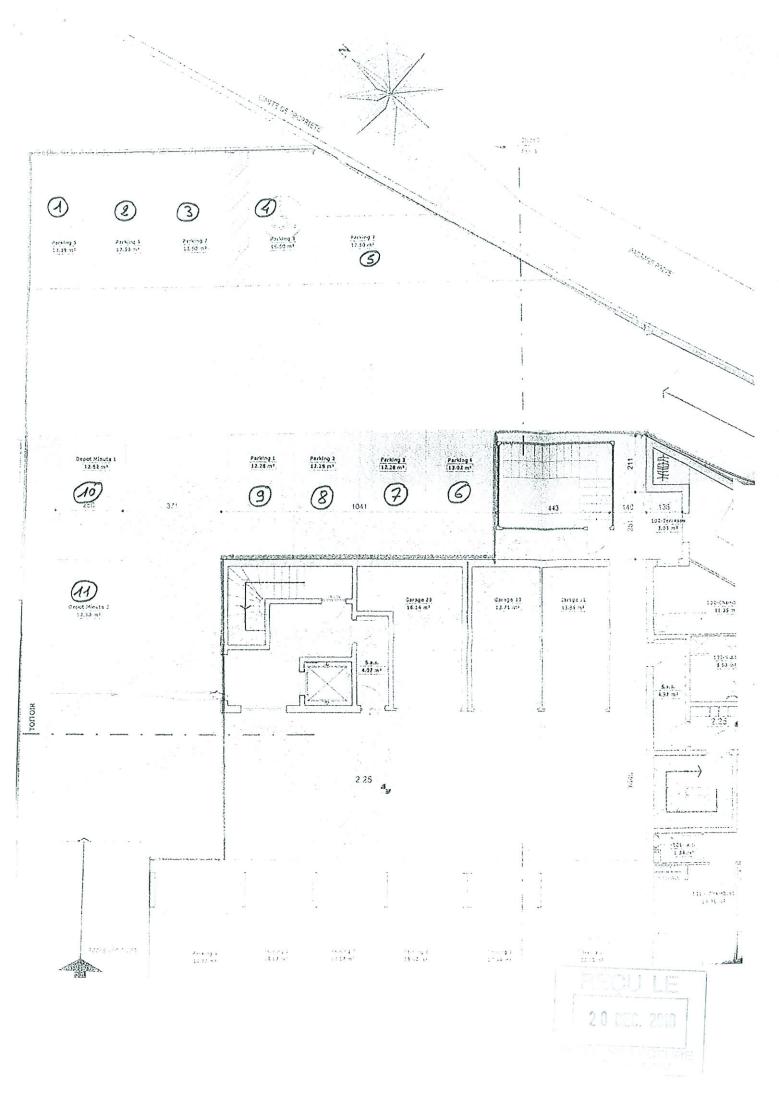
ABSTENTION: 0 NE VOTE PAS: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 20 DEC. 2010
PUBLIÉ LE 20 DEC. 2010
NOTIFIÉ LE







DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DES HAUTES-ALPES

4, cours Ladoucette 05007 GAP cedex

TÉLÉPHONE : 04 92 52 59 00

MÉL.: tg005.contact@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : David BOURGEAT-LAMI

Téléphone : 04 92 52 89 46 Télécopie : 04 92 51 56 38

Courriel: <u>david.bourgeat-lami@dgfip.finances.gouv.fr</u>

Réf : 2010-023V0321

Gap, le 7 (400) 2010

Monsieur Le Maire
Direction de l'urbanisme
Hôtel de Ville
RUE ASPIRANT JEAN
B.P. 18
05105 BRIANCON CEDEX.

Objet: votre courrier du 26 juillet 2010.

Vos références: LD/LV.

Monsieur le Maire,

Par courrier visé en référence, vous nous demandez l'évaluation de plusieurs places de stationnement cadastrées section AL n° 57, rue Alphand à Briançon.

Compte tenu de la zone de situation et du marché immobilier local, la cession peut être envisagée sur la base d'une valorisation comprise entre 5 500 € et 6 500 € par parking extérieur.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Trésorier-payeur Général, et par délégation, le fondé de pouvoir.

Validité: 1 an

Christelle BORG.